



Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

<u>Nombre d'Élus</u> : En exercice : 15 Présents : 11 Qui ont pris part à la délibération : 13	Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2023
---	---

Présents : CHILLET Marie-Hélène, DECHAUMET Elodie, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine, et VILLEMAGNE Laurent.

Absents : BABOT Billy, PARAN DOUSSET Barbara

Pouvoirs : PHILIBERT Pascal à SICARD Nadine, THIZY Huguette à GANDILHON Michel

Secrétaire : SICARD Nadine

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 septembre 2023 est validé.

Urbanisme :

- PC accordé pour M. GRAYEL Emmanuel pour la transformation d'une grange en habitation, 475 route de Chevrières ;
- PC refusé à M. BRUYAS Bernard domicilié 248 chemin du Crêt des Alouettes pour la construction d'un hangar agricole à couverture photovoltaïque ;
- Dépôt d'une DP par M. LAVAL Maurice pour la continuation du mur de clôture existant en moellons, 76 chemin de la Roche Pacca, en cours d'instruction (demande de pièces complémentaires) ;
- PC accordé à M. et Mme THIZY Christian pour la construction d'une maison individuelle rue Fontanésium ;
- Dépôt d'un PC par Habitat et Métropole pour la restructuration du bâtiment école, périscolaire, dojo, logement et création de 2 logements supplémentaires, en cours d'instruction (délais à 5 mois) ;
- Dépôt d'un PC par M. et Mme 10 KERNOU Nadjim pour la construction de 2 maisons

individuelles 10 impasse des Egaux en cours d'instruction (demande de pièces complémentaires) ;

- Dépôt d'un PC par Mme DUMAS Anne-Christine pour l'aménagement d'un ancien hangar agricole en habitation, 90 chemin de Saint-Galmier, en cours d'instruction (demande de pièces complémentaires) ;
- DP accordée à M. BABOT Billy représenté par EDF ENR pour l'installation d'un générateur photovoltaïque ;
- Dépôt d'une DP par M. COUTANSON Florent pour la création d'une chambre à la place du garage, 53 chemin du Sépulcre, en cours d'instruction (demande de pièces complémentaires) ;
- Dépôt d'une DP par M. BARBIER Bruno pour la construction d'une terrasse et transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, 1 impasse de l'Arsenal, en cours d'instruction ;
- Dépôt d'une DP par M. ROUYET Philippe pour la création d'un atelier et d'un abri à voitures ouvert, 3 impasse de la Passementerie, en cours d'instruction ;
- Dépôt d'une DP par M. PITIOT Christophe représenté par FAUCHE CENTRE EST pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 7 impasse Roche Neyron, en cours d'instruction ;

Rencontres entre le 8 septembre 2023 et le 6 octobre 2023

- Recensement des bâtiments à vocation de changement de destination pour le futur PLUi, 6 conseillers sont en charge de faire le relevé auprès des habitants concernés
- Fête du lait à Saint- Héand, un très bel événement qui a bien mis en avant l'activité agricole sur le territoire
- Réunion de lancement du chantier de finition de la voirie rue du Cadran Solaire de la rue du plâtre au chemin des sept pins
- Réunion du comité d'organisation de la Foire, l'organisation suit son cours et les inscriptions commencent à arriver
- Réunion semestrielle de la DSP d'eau potable SEM/OELIE
- Rencontre avec Saint-Etienne Métropole pour la stratégie de collecte des déchets organiques : il n'y aura pas de lieu de collecte sur Fontanès cependant des composteurs individuels seront disponibles en remplissant le formulaire « Demande de composteur » sur le site de SEM
- Travaux d'entretien des chéneaux sur le bâtiment mairie/école
- Bureau de SEM - Hervé REYNAUD élu sénateur, quitte la 1ère vice-présidence de SEM et c'est Sylvie FAYOLLE qui lui succède
- Evaluation par France domaine du bâtiment école/dojo/voirie pour la future vente à Habitat et Métropole

- Rencontre avec le groupe de bénévoles pour les décorations de Noël : prochaine rencontre le 14 octobre
- 3 réunions de chantier pour les aménagements paysagers du bourg : le choix des végétaux qui seront plantés se fera le 12 octobre à la pépinière Rey
- Réunions des maires du canton par les élus du conseil départemental
- Conseil d'administration du CCAS : préparation du repas des aînés et vote de la suppression du budget CCAS qui sera fusionné avec le budget de la commune au 1^{er} janvier 2024
- Conseil municipal des enfants, deux thèmes ont été décidé pour cette année : l'environnement et la solidarité
- Salon TEEP organisé par le SIEL à Andrézieux Bouthéon
- Assemblée générale de l'ADMR, présentation du bilan financier
- Assemblée générale de l'APE, présentation du bilan financier et point sur les projets à venir
- Réunion d'information sur le dispositif de la préfecture « village d'avenir », c'est un programme d'aide à l'ingénierie pour aller chercher de nouveaux financements et aider les communes rurales à concrétiser leur projet, la commune de Fontanès candidate au dispositif avec Saint Christo en Jarez et Macenod pour la recherche de financement de la nouvelle piscine intercommunale
- Réunion de chantier OELIE et réunions spécifiques sur les problèmes de finition des réfections des tranchées sur les voiries « ex communales ».
- Rencontre avec le directeur de l'entreprise Laquet (entreprise qui réalise les aménagements du bourg) pour discuter des pénalités de retard
- Conseil métropolitain
- Réunion avec l'architecte Maurin et les équipes d'économistes pour établir une première approche financière du projet de réhabilitation du bâtiment école/dojo/voirie
- Conseil d'administration de la MJC : quelques chiffres, effectif stable avec 300 adhérents et 189 inscrits aux activités, présentation du projet culturel de théâtre (à confirmer). La MJC n'a pas recruté d'animateur pour le LARJ (manque de candidat), cependant il y a quand même 24 jeunes inscrits.
- Commission bâtiment sur les aménagements de la restauration scolaire
- Commission mobilité, résultat de l'enquête mobilité et les statistiques Véli'vert (250 vélos sont à disposition et un objectif 1 000 vélos est prévu)
- Rencontre avec la médiathèque départementale et les bénévoles de la bibliothèque de Fontanès pour la nouvelle convention liant la commune et le département
- Rencontre avec de nouveaux arrivants sur Fontanès
- Rencontre avec les bénévoles de la bibliothèque pour évoquer le déménagement de la bibliothèque pendant les travaux du bâtiment école/voirie/dojo
- Commission déchets : au 1^{er} janvier 2025, le ramassage des poubelles jaunes et noires se fera une fois par semaine. Ce changement n'a pas été demandé par la commune mais est imposé par SEM.
- Rencontre avec la commune de Saint-Héand pour évoquer l'entretien des haies

ORDRE DU JOUR :

1- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu l'article 106, III de la loi n°2015-991,

Vu les articles L 5217-10-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif à l'adoption de la nomenclature M57,

Vu l'obligation faite à la commune de Fontanès d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune et d'appliquer la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.
- D'utiliser la nomenclature abrégée
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2023-033 : pas d'opposition ni abstention.

2- Attribution d'une participation financière de la commune pour l'organisation d'une classe nature par l'école publique

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'école publique de Fontanès souhaite organiser une classe nature d'une durée de quatre jours pour la période scolaire 2023-2024.

Afin de financer une partie de cette classe nature, la coopérative scolaire de l'école publique sollicite la participation de la commune.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- D'accorder à la coopérative scolaire de l'école publique de Fontanès, une subvention exceptionnelle de 500 euros pour organiser une classe nature. Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget communal 2023,
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder à la coopérative scolaire de l'école publique de Fontanès, une subvention exceptionnelle de 500 euros

- Dits que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2023

Délibération n° 2023-034 : pas d'opposition ni abstention.

La séance est levée à 21h50.

Compte rendu de délégations de pouvoirs

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 5 juin 2020, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budget.

Ainsi il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

11 septembre 2023 - Four à vapeur pour la cantine pour un montant de 5 163,60 €

20 septembre 2023 - Déplacement du branchement d'eau existant et réalisation d'un branchement neuf 3 rue des Acacias pour un montant de 1 200,40 € HT

2 octobre 2023 - Prestation de service administratif par Laurence FREYCON pour un montant de 3 952 €